

"CITES NEWS" - PLANTES

Journal d'information du Comité pour les plantes CITES pour la région européenne

Numéro 6
Février 1998

Paraît également en espagnol et en anglais

Ce numéro contient:

- Graines de cactus mexicains
- CITES et l'Union européenne
- Deuxième réunion de la région européenne
- CdP10 - Propositions pour les plantes- Résultats
- 8ème réunion du Comité pour les plantes

Depuis notre dernière édition, nous avons été très occupés, notamment à la préparation des différentes réunions de travail. La plus importante, fut certainement la **10ème Conférence des Parties (CdP10)**, qui s'est tenue à Harare, Zimbabwe en Juin 1997. Ceux qui ont suivi la couverture médiatique au Zimbabwe pendant l'événement, ont certainement dû penser que la CITES ne concernait que les éléphants (CITES = Convention on International Trade in ELEPHANT species)!



A ce propos, rapportons cette anecdote tirée d'une conversation entre une collègue du Royal Botanic Gardens, Kew (Autorité scientifique pour les plantes au Royaume-Uni) présente à la CdP10 et une amie britannique, résidant à Harare. L'amie en question s'étonna en effet : "je ne comprend vraiment pas pourquoi tu es ici... que peux bien avoir à faire le jardin botanique de Kew avec les éléphants en Afrique?"



Cependant nous connaissons tous l'importance des plantes (et nous continuerons à tout mettre en oeuvre pour faire en sorte que chacun soit d'accord avec nous) et un travail non négligeable a été nécessaire pour assurer une bonne couverture des propositions concernant les plantes.

Je suis heureuse de rapporter la bonne participation régulière de toutes les Parties de la région européenne, notamment lors de notre **seconde réunion de la région européenne** à Sofia, Bulgarie. Nous aimerions remercier ici chaleureusement les autorités bulgares pour leur hospitalité et pour l'excellente organisation de la réunion qui fut pour tous l'occasion d'échange d'idées et de coordination avant la CdP10.

Notre prochaine réunion régionale aura lieu à Prague. Nous espérons vous voir là-bas à cette occasion pour continuer le travail nécessaire à la préparation du 9ème Comité pour les plantes. Nous sommes une région très active d'un point de vue CITES (pour les plantes) et il est important que nous entretenions ce dynamisme.

En novembre de l'année passée, Jan de Koning et moi-même avons participé à la **8ème réunion du Comité des Plantes**, comme d'ailleurs de nombreux collègues européens. Une fois de plus, ce fut une réunion fructueuse et vous trouverez un résumé des résultats à la page 5. Un grand merci aux autorités chiliennes pour leur merveilleuse organisation dans un cadre grandiose. Grâce à cet environnement favorable, les discussions furent nourries et des accords très encourageants furent entérinés.

Lors des deux réunions en Bulgarie et au Chili, nous avons eu la chance de pouvoir visiter des sites d'un grand intérêt botanique. Nous en sommes très reconnaissants aux pays hôtes.

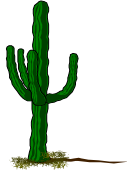
Nouveaux représentants au Comité des plantes

Depuis la CdP10, le nombre de représentants pour la région européenne a été augmenté en raison du nombre toujours grandissant des Parties (32) dans notre région. Il y a maintenant deux représentants - moi-même (Margarita Clemente - Espagne) et Jan de Koning (Pays-Bas) et deux remplaçants - Dieter Supthut (Suisse) et Hanna Werblan Jakubiec (Pologne). Ensemble nous allons coordonner un programme complet de travail pour la région.

☺ Nous vous souhaitons à tous une prospère année 1998 ☺

Margarita Clemente et Jan de Koning
Représentants pour l'Europe

GRAINES DE CACTUS MEXICAINS - ACQUISITION ET COMMERCE LÉGAL



La proposition d'inclure les graines de cactus mexicains dans l'annexe II a été adoptée lors de la 10ème Conférence des Parties (Zimbabwe, Juin 1997)



Dans le texte ci-dessous, M. Felipe Ramirez de Velasco nous informe sur les activités menées au Mexique à ce sujet.

Les cactus ont suscité un grand intérêt depuis l'époque où les premiers explorateurs du Nouveau-Monde les ont rapportés en Europe. Ces plantes sont maintenant menacées de disparition en raison de la destruction de leur habitat, de la fragmentation et des modifications causées par les activités humaines et divers autres facteurs environnementaux.

Les cactus sont aussi menacés par la récolte à grande échelle de plantes ou de graines à des fins commerciales. De telles activités empêchent une bonne régénération naturelle ce qui fait peser une menace d'extinction sur de nombreuses populations de différentes espèces.

Plusieurs populations de cactus mexicains ont fortement souffert de la destruction de leur habitat et de récoltes abusives de graines, en particulier *Ariocarpus bravoanus*, *Mammillaria pectinifera*, *Pelecyphora strobiliformis* et *Turbincarpus ysabelae*. La récolte de graines chez ces espèces détruit fréquemment les plantes. [Ainsi, le commerce de graines de cactus de l'annexe I ne sera pas possible pour les cinq années à venir].

L'État de Mexico a mis en place un programme 'Environmental Programme 2000' qui permettra l'acquisition de certaines graines de cactus mexicains sous certaines conditions. Celles-ci font partie d'un plan de gestion qui doit tenir compte du statut de l'espèce, de l'écologie de l'espèce contrôlée et de son potentiel de régénération. Les informations de base comprennent la période de floraison et fructification, le système de gestion, les méthodes de récolte, séchage et conservation, la période de récolte et les méthodes visant à déterminer le taux de germination et de survie.

Récolte

L'exploitation des graines de cactus issues de populations sauvages sera effectuée par Unidades de Manejo y Aprovechamiento Sustentable de la Vida Silvestre (UMA) (=Unités de gestion et d'utilisation durable de la faune et flore sauvages), en fonction de la biologie et de l'écologie des espèces individuelles dont les graines ont été récoltées. Seules les populations pour lesquelles des données quantitatives et qualitatives auront démontrés qu'une telle exploitation est durable, pourront être exploitées.

Avantages économiques

Ce projet impliquera de nombreuses populations rurales locales des aires de distribution des cactus mexicains retenus pour l'exploitation des graines. Il est logique que les retombées économiques résultant du commerce de ces espèces reviennent aux UMA de ces communautés. Les UMA seront gérées par des organismes gouvernementaux, des institutions scientifiques, des organisations non gouvernementales et des producteurs de cactus qui, ensemble entreprendront des études concernant la reproduction, la distribution géographique et la protection des espèces.

Coopération

Les efforts pour la conservation et l'exploitation des cactus peuvent être illustrés par ce projet pilote du gouvernement mexicain dans l'état de *Tamaulipas*, dans les vallées de *Jaumave* et *Tula* et les municipalités de *Miquihuana*, *Bustamante* et *Pamillas*. Des accords de coopération ont été établis entre des organisations non gouvernementales, des propriétaires terriens et les autorités nationales pour l'utilisation et la conservation de ces ressources.

Échanges

Des graines seront également disponibles dans des pépinières au Mexique, pour autant que ces dernières élèvent suffisamment de plantes-mères. Les graines seront échangées avec d'autres pépinières et seront utilisées pour la reproduction artificielle et l'augmentation du nombre de plantes adultes disponibles.

Accessibilité

La distribution légale de ces graines de cactus mexicains est prévue par ventes-aux-enchères publiques. Cette méthode assurera non seulement un paiement direct d'un prix raisonnable et garantira la transparence du processus de vente, mais elle bénéficiera également directement aux producteurs ruraux et à leurs acheteurs.

Conformité

Les graines seront délivrées à l'acheteur conformément aux réglementations phytosanitaires en vigueur dans les pays destinataires et envoyées dans des sachets en "papier de sécurité" fermés par un sceau protégé et emballés dans des cartons ou des enveloppes "à bulles" pour éviter tous dommages aux graines et assurer de bonnes conditions.

Le succès du commerce légal des cactus mexicains dépendra de la participation et du soutien de tous ceux impliqués dans la conservation, la production et l'exploitation de cette ressource, sur le plan national et international.

NOUVELLES EUROPEENNES

La CITES et l'Union Européenne - Nouvelle réglementation à partir du 1er Juin 1997



Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

Bien que n'étant pas une Partie de plein droit, l'Union européenne applique la Convention depuis le 1er janvier 1984 par le biais d'une réglementation communautaire. Après de complètes renégociations, une nouvelle réglementation pour l'application de la CITES est entrée en vigueur le 1er juin 1997. Celle-ci contraint les pays de l'UE à prendre des mesures plus strictes que celles requises par la Convention.

L'aspect le plus important de cette nouvelle réglementation est l'inclusion de quatre annexes (A-D). Pour la première fois, elle permettent l'inclusion d'espèces ne figurant pas dans les annexes de la CITES, bien que pour l'instant les seules espèces "non-CITES" figurent ... à l'annexe D.

- Annexe A:** Espèces traitées de manière similaire à celles figurant à l'annexe I de la CITES. Inclus les espèces figurant à l'annexe I de la CITES, certaines espèces de l'annexe II et des espèces ne figurant pas dans les annexes CITES pour lesquelles l'UE prend des mesures plus strictes.
- Annexe B:** Espèces traitées de manière similaire à celles figurant à l'annexe II de la CITES. Inclus les espèces figurant à l'annexe II de la CITES, certaines de l'annexe III, des espèces pour lesquelles l'UE prend des mesures plus strictes et qui ne figurent pas à l'annexe A et des espèces de l'annexe I pour lesquelles des pays de l'UE ont émis des réserves.
- Annexe C:** Espèces traitées de manière similaire à celles figurant à l'annexe III de la CITES. Inclus les espèces figurant à l'annexe III de la CITES, certaines de l'annexe II pour lesquelles des pays de l'UE ont émis des réserves.
- Annexe D:** Espèces ne figurant pas dans les annexes de la CITES pour lesquelles les quantités importées dans l'UE sont surveillées.

Tout mouvement de plantes ou matériel végétal figurant dans ces annexes doit être accompagné des permis idoines. Veuillez consulter les AG de votre pays dans chaque cas.

Deuxième réunion de la région européenne - plantes

A l'invitation du gouvernement bulgare, 38 délégués en provenance de 17 pays ont pu se réunir pour débattre de problèmes et échanger des idées sur l'application de la CITES en Europe. Les aspects scientifiques, de contrôle et de politique générale dans la région européenne ont été discutés, de même que la préparation de la 10ème réunion de la Conférence des Parties. Plusieurs recommandations ont été approuvées, notamment:

- Toutes les autorités CITES de la région sont conviées à envoyer aux représentants européens toute information susceptible de figurer dans les mises-à-jour du *Répertoire des autorités de gestion et scientifiques de la région européenne*, particulièrement les références aux experts botaniques et leurs spécialisations.
- Les Parties de la région européenne sont encouragées à continuer leurs efforts visant à l'enregistrement des pépinières et à informer régulièrement le Secrétariat de la CITES.

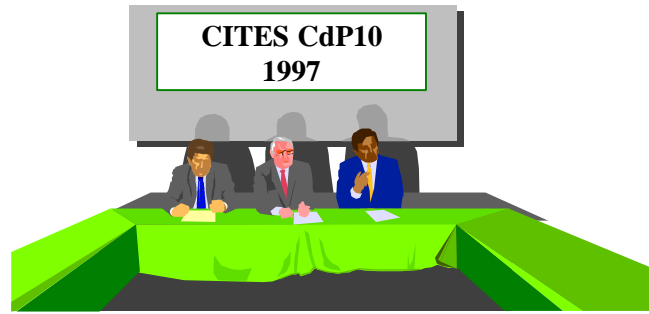
Rappel: l'enregistrement des pépinières est un processus bénévole visant à simplifier l'obtention des permis pour les plantes CITES de l'annexe I reproduites artificiellement. Le système a été mis en place pour stimuler la reproduction artificielle de plantes de l'annexe I et ainsi de réduire la pression sur les populations sauvages.

- une proposition de mise en place d'un réseau international sera présentée à la 3ème réunion de la région européenne. Les autorités de gestion en concertation avec leurs autorités scientifiques sont appelées à désigner des centres de sauvetage pour les plantes confisquées dans la région européenne.

Des copies des comptes-rendus et du Répertoire peuvent être obtenues auprès de: Margarita Clemente (voir adresse à la dernière page).

La 3ème réunion CITES-plantes de la région européenne se tiendra à Prague, République Tchèque en août/septembre 1998.

CDP10 - PROPOSITION DES PLANTES - RESULTATS



Taxa	Proposition	Proposant	Résultat
<i>Swietenia macrophylla</i> et hybrides naturels avec <i>Swietenia humilis</i> - (grumes, bois sciés, placages et contreplaqués).	ann. II	USA et Bolivie	Rejeté
<i>Hydrastis canadensis</i> - Sceau d'or, avec annotation ¹	ann. II	USA	Adopté
<i>Nardostachys grandiflora</i> - (racines), avec annotation ¹	ann. II	Inde	Adopté
<i>Picrorhiza kurrooa</i> - (racines), avec annotation ¹	ann. II	Inde	Adopté
Graines de cactus de l'annexe II récoltées à l'état sauvage, avec annotation ²	ann. II	Mexique	Adopté
<i>Protea odorata</i>	ann. I → ann. II	Afrique du Sud	Adopté
<i>Orothamnus zeyheri</i>	ann. I → ann. II	Afrique du Sud	Adopté
<i>Lewisia tweedii</i>	Exclusion	USA	Adopté
<i>Camellia chrysantha</i>	Exclusion	Chine	Adopté
'Plantes de Supermarché': Annotations chez Cactaceae spp, Euphorbia spp. ³ and Cyclamen spp. ⁴ de l'annexe II.	Annotation	Danemark	Adopté
Compléter les annotations #1, #2, #4 and #8 pour y inclure "fleurs coupées de plantes reproduites artificiellement".	Annotation	Suisse (sur proposition du Comité des plantes)	Adopté
Compléter annotation (#3) relative à <i>Panax quinquefolius</i> - Ginseng américain: "Sert à désigner les racines et leurs parties facilement identifiables".	Annotation	Suisse (sur proposition du Comité des plantes) Modifications ultérieures par USA	Adopté
Reformulation de l'annotation (#5) relative aux parties et produits des bois: "Sert à désigner les bois pour sciage, les bois de sciage et les placages"	Annotation	Suisse (sur proposition du Comité permanent)	Adopté

Annotations

¹ "Sert à désigner racines entières et tranchées et les parties de racines, à l'exception des parties et produits transformés. tels que poudres, pilules, extraits, toniques, tisanes et autres préparations".

² "Incluant dans l'annexe II, les graines des cactus mexicains provenant du Mexique".

³ Concernant les Cactaceae et Euphorbiaceae - "Exclure de l'annexe II les spécimens de cultivars reproduits artificiellement de": *Hatiora* × *graeseri*, *Schlumbergera* spp., *Gymnocalycium mihanovichii*, *Opuntia microdasys*, *Euphorbia trigona*.

⁴ "Exclure de l'annexe II les spécimens de cultivars reproduits artificiellement de *Cyclamen persicum* à l'exception des spécimens commercialisés sous la forme de tubercules dormants".

8EME REUNION DU COMITE DES PLANTES CITES - CHILI

Résumé des recommandations	Responsable
<p>Suivi des travaux après le 7ème Comité pour les plantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication avec les autorités népalaises au sujet des espèces incluses dans l'annexe III. • Rapport sur <i>Cephalotus follicularis</i> au PC9. • Suivi des contacts avec la Turquie au sujet du commerce de Salep. • Suivi de la question du trafic illégal de Cycadales en Afrique du Sud. • Transmettre aux pays concernés une synthèse des réponses au projet sur les fougères arborescentes. • Compiler les données sur le niveau de récolte, la culture et le commerce des plantes carnivores. • Publier le rapport sur le commerce des succulentes d'Afrique du Sud, avant mars 1998. • Présentation d'un rapport sur le commerce des bulbeuses depuis la Géorgie au PC9. 	<p>Secrétariat Océanie Secrétariat Secrétariat Secrétariat USA & Canada TRAFFIC Pays-Bas</p>
<p>Commerce significatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport périodique sur la phase II du projet sur le commerce des orchidées en Thaïlande au PC9. • Transmettre à l'Allemagne toute information sur les plantes médicinales commercialisées dans sa région. • Transmettre au PC9 le rapport périodique sur le projet évaluant le commerce de <i>Prunus africana</i>. • Envisager au PC9, la possibilité d'enlever les "bâtons de pluie" de l'annexe par une annotation. 	<p>Coordinateur commerce sign. Représent. régionaux Secrétariat Chili</p>
<p>Révision des annexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revoir le rôle du PC dans la révision des propositions d'amendement; qualité de l'information. • Définir les priorités de la révision : 1) taxa d'arbres 2) taxa de 1973/76, 3) taxa de 1979, 4) taxa de 1983. • Préparer un document de travail pour le PC9 sur le commerce des fougères arborescentes 	<p>Comité des plantes Secrétariat/Présidente</p>
<p>Liste d'espèces et nomenclature</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre au Comité de nomenclature des noms d'experts pour traiter le Vol. 3 de la liste d'orchidées. • Recherche de financements externes pour la publication de la liste d'orchidées CITES, Volume 3. 	<p>Délégués Vice-Prés. Nomenclature</p>
<p>Manuel d'identification CITES pour les plantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre des échantillons de bois nécessaires à la production des fiches d'ID des bois. • Toutes les Parties possédant du matériel d'ID produit au niveau national sont priées de prendre contact avec la présidente du Comité du manuel-ID • S'assurer que les AG préparent les fiches d'ID pour les taxa proposés à l'inclusion dans les annexes. • Distribution de la première série de fiches ID début 1998. • Besoin d'assistance pour les fiches ID sur <i>Prunus africana</i>. • Compiler les données sur les graines de cactus, envoyer à la présidente du Comité du manuel-ID • Transmettre des fiches ID au plus tard un mois après PC8. • Transmettre des fiches ID au plus tard un an après PC8. 	<p>Parties</p> <p>Parties Délégués Présidente manuel ID. Allemagne Mexique Inde USA</p>
<p>Autres projets de plantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussions sur les actions futures, notamment de nouveaux projets sur les cactus rares du Mexique • Résumer les trois études de terrain sur les succulentes de Madagascar et rapport au PC9 • Démarrer projet sur <i>Aloe vera</i> var. <i>vera</i> en 1998, faire rapport de l'avancement du projet au PC9. • Produire une proposition de projet sur <i>Fitzroya cupressoides</i> et recherche de financements externes. 	<p>Secrétariat & Mexique Suisse, Canada, Secr. Italie, Maroc, UK Argentine, Chili</p>
<p>Aspects techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer le travail d'harmonisation des annotations sur les espèces médicinales dans le commerce. • Produire un document afin d'assurer une bonne diffusion de la réglementation en vigueur concernant l'acquisition de graines de cactus mexicains figurant à l'annexe II. 	<p>Germany</p> <p>Mexico</p>
<p>Commerce de plantes médicinales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer à un consultant allemand, les données sur l'utilisation, la culture et le commerce de plantes médicinales européennes. 	<p>Délégués</p>
<p>Enregistrement de pépinières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer le Secrétariat sur les programmes nationaux d'enregistrement des pépinières. 	<p>Parties</p>
<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre au Royaume-Uni les commentaires sur les diapositives éducatifs CITES. • Diffuser les informations sur le cours post-doc relatif à l'application de la CITES. 	<p>Délégués Espagne, Secrétariat</p>
<p>Vulgarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envoyer aux Etats-Unis des idées sur les moyens de rationaliser les échanges entre autorités de gestion. • Produire du matériel didactique expliquant les bénéfices pour les espèces répertoriées à l'annexe II tant du point de vue de leur conservation que pour le commerce 	<p>Délégués</p> <p>Europe, Am. N., TRAFFIC</p>
<p>Bois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport périodique au PC9 sur la production durable et les études sur le commerce de <i>Swietenia macrophylla</i>. • Envoyer aux représentants régionaux les résultats sur l'évaluation des espèces de bois. 	<p>Brésil</p> <p>Pays-Bas</p>
<p>Comment améliorer l'application de la CITES pour les plantes?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussions et échanges d'expériences avec le président du Comité pour les animaux. 	<p>Présidente PC</p>

AG = autorité de gestion, PC = Comité pour les plantes

Calendrier 1998

3 - 6 mars

Comité Permanent

Department of the Environment,
Transport and the Regions,
One Great George Street
Conference Centre,
London, UK

13 avril - 4 juillet

Cours post-doc sur la gestion, conservation et contrôle des espèces dans le commerce international

International University of Andalucía,
Spain
Email: cr1clmum@uco.es

4 - 15 mai

Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité

Bratislava, Slovaquie

9 - 14 juin

2ème Conférence Planta Europa,

Swedish University of Agricultural
Sciences, Uppsala, Sweden
Email (pour enregistrement):
Conference@slu.se

22 - 23 juin

Symposium international sur la conservation des plantes médicinales en Europe

Royal Botanic Gardens, Kew,
Richmond, UK
Email: TRAFFIC_Europe@
compuserve.com

août/septembre

(à confirmer)

3ème réunion régionale européenne CITES - Plantes, Prague, République Tchèque

La onzième réunion de la Conférence des Parties à la CITES se tiendra en Indonésie en Novembre 1999

Cours post-doc sur la gestion, la conservation et le contrôle d'espèces susceptibles d'entrer dans le commerce international, Université internationale d'Andalousie, Espagne, 13 Avril - 4 Juillet 1998.

Ce cours s'adresse aux autorités de gestion et scientifiques des Parties hispanophones, douaniers, responsables phytosanitaires, policiers, universitaires, employés de zoo, jardins botaniques, centres de recherche et organisations de conservation tant gouvernementales que non-gouvernementales. Le but consiste à transmettre une base solide sur les sujets concernant tant la faune que la flore, notamment:

- Gestion et utilisation durable dans le commerce
- CITES: histoire, objectifs, procédures
- Nomenclature - principes de base
- Techniques d'identification
- Reproduction artificielle et élevage
- Centre de sauvetage pour espèces confisquées de faune et de flore
- Autres législations / conventions liées à la CITES
- Vulgarisation et Education
- Le rôle des ONG et des associations de commerce

Pour plus d'informations:

Margarita Clemente (adresse à la dernière page)

Symposium international sur la Conservation des plantes médicinales commercialisées en Europe, Royal Botanic Gardens, Kew, UK, 22 - 23 Juin 1998.

Une réunion de deux jours, organisée par TRAFFIC Europe en collaboration avec l'UICN et le WWF. Le but de ce séminaire est de diffuser les résultats de nombreuses études récentes concernant le commerce des plantes médicinales et de discuter des résultats avec les représentants d'organisations de protection de nature, de gouvernements, de l'industrie pharmaceutique, entre autres. Par la suite, il s'agira de définir des stratégies de conservation à long terme pour les espèces sauvages de plantes médicinales commercialisées.

Pour plus d'informations:

Anne Vanden Bloock
TRAFFIC Europe
Chaussée de Waterloo 608
B-1050 Brussels
Belgium
Fax: +32 2 343 2565
Email: TRAFFIC_EUROPE@compuserve.com

Planta Europa - seconde conférence européenne sur la conservation des plantes sauvages, Université suédoise des sciences agronomiques, Suède, 9 - 14 Juin 1998.

Par le biais de groupes de travail, la conférence mettra en lumière sept thèmes essentiels tirés des activités de Planta Europa:

- Régions importantes pour les plantes
- Reconnaissance d'espèces menacées
- La sylviculture et son impact sur la flore
- l'agriculture et son impact sur la flore
- L'importance de la taxonomie dans la conservation
- Conservation de plantes dites inférieures
- Objectifs européens et conservation de la flore

Un rapport sur l'état du réseau de Planta Europa sera donné et le programme des activités futures sera établi.

Pour plus d'informations:

Johan Samuelsson
ArtDatabanken, SLU
PO Box 7007, SE-750 07 Uppsala, Sweden
Fax: +46 18 67 34 80
Email: PlantaEuropa@dha.slu.se

4ème réunion de la conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité, 4 - 15 Mai, Bratislava, Slovaquie. Les discussions porteront sur les sujets relatifs à la biodiversité suivants:

- Statut et évolution de la biodiversité des écosystèmes d'eau douce et options pour leur conservation et gestion durable
- Conservation et utilisation durable de la biodiversité côtière et marine
- Biodiversité forestière
- Biodiversité dans l'agriculture
- Un échantillon de base de bio-indicateurs
- Biosécurité
- Avantages du partage des données

Pour plus d'informations:

CBD Secretariat
World Trade Centre
393 St Jacques Street
Montreal, Quebec
Canada H2Y 1N9
Fax: +1 514 288 6588
Email: chm@biodiv.org
Internet: <http://www.biodiv.org>

NOUVELLES PUBLICATIONS

CITES Orchid Checklist Volume 2

Roberts, J.A., Allman, L.R., Beale, C.R., Butter, R.W., Crook, K.R., McGough, H.N. (1997).
Royal Botanic Gardens, Kew, UK. pp 312

Couvre les genres: *Cymbidium*, *Dendrobium* (certaines sections), *Disa*, *Dracula* et *Encyclia*.

Tous les textes sont en anglais, français et espagnol.

✉ Kew Enterprises, RBG Kew
Richmond, Surrey TW9 3AB
UK

Fax: +44 (0)181 332 5161
Prix: UK Sterling £8.50 + port et emballage.

CITES Comptes-Rendus de la 7ème réunion du Comité pour les plantes CITES, San José, Costa Rica, 11 - 15 Novembre 1996 pp 97 + annexes.

Editeur: Margarita Clemente, Jardín Botánico de Córdoba.
Edité en espagnol et anglais.
Version espagnole: Dirección General de Conservación de la Naturaleza, Ministerio de Medio Ambiente.
Version anglaise: Secrétariat CITES.
Peut être obtenu au Secrétariat CITES

The CITES Checklist of Succulent Euphorbia Taxa (Euphorbiaceae)

Carter, S. and Eggli, U. (1997). German Federal Agency for Nature Conservation pp 70.

Tous les textes sont en anglais, français, allemand et espagnol.

Landwirtschaftsverlag
D-48084 Münster, Germany

Fax: +49 25 01/801 801
Prix: DM 19.80

Comptes-rendus de la seconde réunion européenne des autorités de gestion et scientifiques et autres autorités impliquées dans l'application de la CITES pour les plantes, Sofia, Bulgarie, 14-16 Avril 1997 pp 33 + annexes.

Editeur: Margarita Clemente, Jardín Botánico de Córdoba.
Edité en anglais.
Publié par: Dirección General de Conservación de la Naturaleza.

Peut être obtenu au: Jardín Botánico de Córdoba

COMITE pour les PLANTES CITES

AFRIQUE

M. Jameson H Seyani

National Herbarium and Botanic
Gardens of Malawi
PO Box 528, Zomba, Malawi
Fax: +265 52 21 08
Email: jseyani@unima.wn.apc.org

M. Moh Rejdali

Institut agronomique et vétérinaire
Hassan II, BP 6202 - Rabat-Instituts
Rabat, Morocco
Fax: +212 7 775 838

M. Craig Hilton-Taylor*

Ecology and Conservation
National Botanical Research Institute
Private Bag X7, Claremont 7735
South Africa
Fax: +27 21 797 6903
Email: hiltonta@nbict.nbi.ac.za

M. Pontien Ndabaneze*

University of Burundi
BP 2700 Bujumbura, Burundi
Fax: +2576 22 34 91/32 88

ASIE

M. Zulmukshar Shaari

Forestry Department Headquarters
Peninsular Malaysia
Jalan Sultan Salahuddin
Kuala Lumpur 50660, Malaysia
Fax: +60 3 292 56 57
Email: zul@forestry.gov.my

M. De-yuan Hong

Laboratory of Systematic &
Evolutionary Botany
Institute of Botany
Chinese Academy of Sciences
Xiangshan, Beijing 100093, China
Fax: +86 10 62 59 0843
Email: hongdy@botany.ihep.ac.cn

M. Wichar Thitiprasert*

Agricultural Regulatory Division
Department of Agriculture
Paholyothin Road,
Bangkok 10900, Thailand
Fax: +662 579 4129
Email: wichar@mozart.inet.co.th

M. Dwiatmo Siswomartono*

Gd. Pusat Kehutanan
Mangala Wanabakti, Blok VII Lt 7
Gatot Subroto,
Jakarta 10270, Indonesia

AMÉRIQUE du CENTRE, SUD et CARAÏBES

Mme Lúcia Helena de Oliveira

IBAMA
SAIN - Av. La Norta
Brasilia DF 70 800 200, Brazil
Fax: +55 61 316 10 67
Email: loliveir@ibama.gov.br

Mme E. Mora de Retana

Escuela de Biología
Universidad de Costa Rica
San Jose 1000, Costa Rica
Fax: +506 552 31 51
Email: dmora@cariari.ucr.ac.cr

Mme Fátima Mereles*

Dpto. de Botánica
Facultad de Ciencias Químicas
Universidad Nacional de Asunción
c.c 11001 - 3291, Campus UNA
Asuncion, Paraguay
Fax: +595 21 58 5564
Email: bot-fcq@sce.cnc.una.py

Mme Marga C M Werkhoeven*

National Herbarium of Suriname
University of Suriname
PO Box 9212, Paramaribo, Suriname
Fax: 597 46 4151

EUROPE

Mme Margarita Clemente Muñoz

(Présidente)
Jardín Botánico de Córdoba
Avda. de Linneo s/n
E-14004 Cordoba, Spain
Fax: +34 57 29 53 33
Email: cr1clmum@uco.es

M. Jan de Koning

Hortus Botanicus/Rijksherbarium
PO Box 9516
2300 RA Leiden, Netherlands
Fax: +31 71 527 51 99
Email: dekonig@rulrhb.leidenuniv.nl

M. Dieter Supthut*

Städtische Sukkulenten-Sammlung
Mythenquai 88,
CH-8002 Zurich, Switzerland
Fax: 41 01 201 5540

Mme Hanna Werblan-Jakubiec*

Hotus Botanicus
Al. Ujazdowakie4
00 478 Warszawa, Poland
Fax: +48 22 622 6646

AMERIQUE du NORD

M. Bertrand von Arx

(Vice-président)
Scientific Authority
Calypso Hills, RR2, S3 C92
Lumby, BC VOE 2G0, Canada
Fax: +1 250 547 97 79
Email: vonarx@junction.net

M. Carlos Llorens Cruset*

Instituto Nacional de Ecología AC
Dirección General de Vida Silvestre
Av. Revolución No. 1425, Nivel 21
Col. Tlacopac, Delegación Alvaro
Obregón, 01040 Mexico DF, Mexico
Fax: +52 5 624 35 88
Email: cllorens@compuserve.com

OCEANIE

M. Greg Leach

Botanic Gardens
Parks and Wildlife Commission
of the Northern Territory
PO Box 496, Palmerston NT 0831
Australia
Fax: +61 8 89 81 16 47
Email: greg.leach@nt.gov.au

M. Oseah Gideon*

Forest Research Institute
PO 314, Lae, Morobe Province Papua
New Guinea
Fax: +67 5 472 6572

*Remplaçants

Secrétariat CITES

15, chemin des Anémones
Case postale 456, 1219 Châtelaine
Genève, Switzerland
Fax: +41 22 797 3417

CITES NEWS - PLANTES

est édité et produit par :

Jacqui Roberts

Conventions & Policy Section,
Royal Botanic Gardens, Kew, UK.
Fax: +44 (0)181 332 5757
Email: J.Roberts@rbgkew.org.uk

José Luis Camacho/Paqui Tarifa

Relaciones Públicas
Jardín Botánico de Córdoba, SPAIN
Fax: +34 57 29 53 33
Email: jardinbotcord@cod.servicom.es
Traduction:

Bertrand von Arx, Lumby BC, Canada